entreprises pour l'environnement

La Lettre

N° 70 • Octobre 2023



Trois questions à

Philippe Maillard
Directeur général
Groupe APAVE

Comment le groupe APAVE contribue-t-il par ses métiers à la transition écologique ?

Le groupe APAVE est né en 1867 avec la révolution industrielle avec deux missions : assurer que les machines fonctionnent, et que l'activité industrielle, protège la santé et la sécurité des travailleurs. Ces missions se sont aussitôt élargies à la maîtrise des risques industriels, intégrant la sécurité électrique au début du 20e siècle, l'environnement dans les années 1970, et la cybersécurité depuis 2000. Les associations régionales Apave se sont développées au fil des années, pour ensuite être fédérées et aboutir à la construction d'un seul groupe en 2011. Avec aujourd'hui 13 000 collaborateurs, dont 9 000 ingénieurs et techniciens, le groupe exerce dans plus de 50 pays pour des clients qui sont à 75 % français.

Depuis 2020 le groupe s'est doté d'un plan stratégique ambitieux en termes de croissance et de développement international, et s'est donné les moyens financiers de cette stratégie avec l'entrée au capital (36 %) du fonds d'investissement PAI Partners. L'actionnaire principal du groupe Apave reste une association (le Gapave), en cours de transformation en fondation reconnue d'utilité publique.

Apave réalise un peu plus d'1 milliard d'euros de chiffre d'affaires dans cinq métiers : l'inspection réglementaire, qui représente près des deux tiers de l'activité, la formation professionnelle (400 000 stagiaires habilités chaque année), les essais et mesures, la certification et la labellisation et, enfin, le conseil et l'accompagnement technique. Tous ces métiers sont nécessaires pour accompagner la transition écologique des clients, des PME aux grands groupes. Le groupe a d'ailleurs développé une gamme de solutions dans le domaine ESG pour accompagner les clients dans la réussite de leur propre transformation écologique (aide à la certification des systèmes de management environnemental, préparation des dossiers d'autorisation des infrastructures énergétiques, analyse de sols et de biodiversité, développement de labels…).

En matière énergétique, les services proposés sont vastes : réalisation de diagnostics de performance énergétique ou d'analyses de cycle de vie, vérification des déclarations d'émissions de gaz à effet de serre.

L'activité ESG représente environ un quart de l'activité totale et la moitié est dédiée à l'environnement. Nous investissons activement pour en accélérer le développement, forts d'une conviction : pas de transitions écologiques et énergétiques réussies et pérennes, sans confiance et sans sécurité.

Quels sont les nouveaux risques auxquels les industriels sont confrontés ?

La prise en compte des risques liés au changement climatique est, pour nombre d'industriels, une nouvelle dimension. Prenons un exemple : le phénomène de gonflement et retrait des argiles génère un vieillissement accéléré d'infrastructures, de ponts et d'ouvrages d'art. La sécurité de nos infrastructures était déjà un chantier fondamental ; ce phénomène n'en fait qu'accélérer la nécessité et l'urgence d'agir. Pour en gérer le risque et anticiper les défaillances, il est possible d'équiper les ouvrages de capteurs qui mesurent en continu l'évolution de l'état structurel.

Plus largement, l'arrivée de nouvelles technologies dans les industries crée de nouveaux risques. Des risques qui doivent être anticipés et gérés. La formation des salariés est un élément essentiel. Nous constatons que la demande en formations spécifiques habilitantes augmente en lien avec la création de nouvelles lignes de métiers ou de nouveaux modes de production des clients.

Dernier risque majeur : les risques numériques qui font partie de la palette d'expertises d'Apave. Un virage que nous avons pris pour répondre aux demandes clients. Audits de vulnérabilité, tests d'intrusion, formation des équipes, certification… autant de possibilités offertes aux entreprises pour leur permettre de réduire leurs risques face à cette menace majeure.

Comment conduisez-vous votre propre transition écologique ?

Nous avons décidé de réaliser notre bilan carbone 2022 avec une approche d'exemplarité méthodologique et d'exhaustivité. Le groupe émet 106 000 teqCO_2, dont les trois quarts relèvent du scope 3. Nous venons de terminer notre feuille de route qui doit nous permettre de réduire cette empreinte carbone : être ambitieux, tout en restant réalistes.

Le réalisme de nos actions est important pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Prenons l'exemple des véhicules électriques : nous avons aujourd'hui un parc de 6 000 véhicules que nous avons entrepris de « verdir ». Au-delà du coût, nous faisons face à des enjeux structurels : la capacité de recharge chez les salariés, la disponibilité de véhicules électriques – il y a aujourd'hui des délais de 8 à 12 mois –, la couverture territoriale des bornes et les modalités contractuelles : notre parc est en leasing de 4 ans et se renouvelle donc progressivement. Notre objectif est de réduire notre empreinte de 12 % en 2030 par rapport à 2022.

Pour agir, il faut engager. Nous avons décidé de former 100 % de nos salariés sur ces deux enjeux : changement climatique et transitions durables, ainsi qu'à la stratégie du groupe.

Enfin, nous faisons un gros effort pour améliorer la sobriété de notre parc immobilier qui est ancien et très diffus compte tenu de l'histoire du groupe.

édito

La perspective d'une transformation d'ampleur se précise avec l'annonce de la planification écologique ; les sondages montrent que les Français s'attendent à une accélération et attendent les réponses des entreprises sur le sujet. La montée des taux d'épargne témoigne selon certains experts d'une attitude de prudence et de premières limitations de la consommation.

Le dialogue avec Philippe Maillard ci-contre confirme que les entreprises ont une conscience de plus en plus précise des nouveaux risques environnementaux, surtout ceux créés par le changement climatique, et se préparent à s'en prémunir.

La Question ouverte, elle, s'interroge sur le poids donné à la nature : pour tenir les engagements dans l'accord de Kunming-Montréal, la nature devrait avoir le même poids que le climat dans les décisions des acteurs économiques. Ce n'est pas encore le cas, pour de multiples raisons. Comment rééquilibrer ?

Claire Tutenuit
Déléguée générale

Question Ouverte

Agir autant pour la nature et pour le climat ?

La communauté scientifique constate que la dégradation de la nature continue de s'accélérer du fait des impacts des activités humaines, au point de mériter l'appellation de sixième extinction de masse. Les premières perturbations induites affectent directement la société et le fonctionnement des entreprises ; plusieurs institutions anticipent une fragilisation du système financier.

Pour dessiner des trajectoires de restauration de la nature à l'échelle mondiale, l'accord de Kunming-Montreal adopté l'an dernier reconnaît pour la première fois le rôle des entreprises et les appelle d'abord à reconnaître et publier leurs impacts et leurs risques, puis à intégrer la préservation et la restauration de la biodiversité à leurs activités.

Le Dialogue Entreprise – Finance (DEFi) organisé par EpE et l'Institut de la Finance Durable a organisé une réflexion de place et confirmé la possibilité d'agir dès maintenant. La première version opérationnelle du cadre de reporting préparée par la *Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures* pose d'ailleurs les bases d'une compréhension mutuelle entre entreprises et communauté financière et constitue un premier outil pour réorienter à grande échelle les flux de capitaux vers des investissements meilleurs pour la biodiversité.

Le besoin de mieux caractériser les modèles d'affaires favorables a d'ailleurs conduit la Commission Biodiversité d'EpE à recenser et analyser les pratiques de ses membres de ce point de vue. Fondée sur une soixantaine de témoignages portant sur l'ensemble des chaînes de valeur, la publication « Biodiversité : valoriser pour agir[1] » montre de nombreuses réussites. Plusieurs exemples suggèrent que plus ces actions sont définies localement, prenant en compte les multiples facettes et dimensions du vivant à travers une diversité d'indicateurs et impliquant une diversité de parties prenantes, plus le résultat est convaincant.

À l'image du fonctionnement du dispositif act4nature international, la méthode consistant à construire collectivement et progressivement des trajectoires d'amélioration et des objectifs pragmatiques et proches du terrain semble permettre d'apprendre ensemble au fur et à mesure de l'action, même en l'absence de trajectoires développées par l'IPBES similaires à celles du GIEC pour le climat. L'IPBES affirme d'ailleurs déjà que ces méthodes fondées sur des processus délibératifs pour juger conjointement des valeurs permettent d'intégrer une représentation plus fiable de la nature dans les décisions des entreprises. Elles conduisent en général à préconiser des solutions fondées sur une sobriété pérenne, notamment en matières premières vivantes.

L'évolution de la relation que les humains entretiennent avec la nature constitue un autre ensemble de solutions. Il semble qu'en matière de biodiversité, le monde économique doive accepter « d'opérer à la manière non d'un ingénieur, mais d'un bricoleur[2] », et que c'est ainsi qu'il sera possible de restaurer la nature et de rétablir ses fonctionnalités pour maintenir l'habitabilité de la Terre.

Dans la transformation écologique dont chaque acteur reconnaît aujourd'hui l'urgence, les entreprises ne mettent pas encore la nature au même rang que le climat, sans doute parce que le fonctionnement du monde économique actuel repose en fait largement sur des approches d'ingénieurs. Absence d'indicateurs uniques, difficulté à définir des modèles d'affaires valables en tout lieu, subjectivité des jugements sur les risques, les impacts et les priorités, caractère diffus des bénéficiaires des services rendus par la nature, approches expérimentales peu reproductibles… sont autant d'obstacles apparents, mais laissent de vastes possibilités d'actions aux entreprises.

Le monde financier est un moteur puissant de la décarbonation ; sous sa pression et dans le cadre du dialogue actionnarial, ce sujet est aujourd'hui au cœur des stratégies et des process des entreprises. Le risque est grand que cela ne se fasse en partie avec une pression accrue sur les sols et les ressources de la biosphère. Comment mettre cette puissance également au service de la restauration de la nature ? Les membres d'EpE, financiers et entreprises du monde physique, continuent à y travailler ensemble.

Claire Tutenuit, Déléguée générale
Benoît Galaup, Responsable Biodiversité, Finance et Numérique

1 - www.epe-asso.org
2 - Citation de François Jacob (1981) utilisée par Tatiana Giraud lors de sa leçon inaugurale au Collège de France (2022) : « Dynamique de la biodiversité et évolution : formation des espèces, domestication et adaptation ».

Dialogues

- EpE a contribué avec plusieurs de ses membres à trois groupes de travail du Cercle de Giverny : Nature, Mesure d'impact et Numérique. Les propositions ont été présentées le 1er septembre.

- Le 14 septembre, les membres d'EpE ont visité le Village olympique construit par Vinci à Saint-Denis.

- La 2e édition du colloque **« Dialogue Entreprise-Finance – Solutions et actions pour la nature »**, organisé par EpE et l'Institut de la Finance Durable, s'est tenue le 4 octobre à Paris ; les actes seront disponibles début 2024. À cette occasion a été présentée **la nouvelle publication d'EpE, « Biodiversité : valoriser pour agir ».**

- **Lancement de la publication « Améliorer la qualité de l'air intérieur »** à l'occasion d'une table ronde organisée le 10 octobre chez Leonard, avec des interventions de scientifiques, de Corinne Lepage et de représentants de Saint-Gobain, Veolia et Vinci.

- EpE et act4nature international étaient partenaires du **European Business and Nature Summit 2023**, organisé les 11 et 12 octobre à Milan. Benoît Galaup y a animé un atelier portant sur *« Financial Opportunities for Nature Protection: can nature protection and restoration be economically profitable? ».*

- Le 12 décembre, seront lancés les résultats de l'étude ETE 2030, un travail inédit ayant associé des membres d'EpE et un consortium d'experts. S'inscrivant dans la continuité de ZEN 2050, ils ont exploré les questions soulevées par une transition non seulement écologique mais également sociétale, sociologique et économique. Événement ouvert sur inscription auprès d'EpE.

- Claire Tutenuit est intervenue à l'université d'été e5t de La Rochelle le 30 août, aux journées d'inspiration du Parc national de forêts le 15 septembre, lors de l'événement « Financer la transition écologique » du CESE le 27 septembre, et à « La grande rentrée des avocats » le 28 septembre.

Les membres d'EpE

ACCENTURE • ADP • AIG • AIR FRANCE • AIR LIQUIDE • AIRBUS • APAVE • ARKEMA • AXA • BASF FRANCE • BAYER FRANCE • BCG • BIC BRIQUETS • BNP PARIBAS • BPCE / NATIXIS • CAISSE DES DÉPÔTS • CAPGEMINI • CLEAR CHANNEL FRANCE • CMA CGM • CRÉDIT AGRICOLE / AMUNDI • CRÉDIT MUTUEL • DELOITTE • DIOT-SIACI • EDF • ENGIE • ERM FRANCE • FORVIA • HEIDELBERG MATERIALS FRANCE • HERMÈS • IDVERDE • GROUPE ILIAD • IMERYS • GROUPE INVIVO • KERING • LAFARGE FRANCE • GROUPE LA POSTE • LVMH • MACIF • MARSH FRANCE • MICHELIN • NEXITY • PAPREC • PLASTIC OMNIUM • PRIMAGAZ • PUBLICIS • GROUPE RENAULT • REXEL • ROQUETTE • RTE FRANCE • SAINT-GOBAIN • SANOFI • SCHNEIDER ELECTRIC • SÉCHÉ ENVIRONNEMENT • SERVIER • SNCF • SOCIÉTÉ GÉNÉRALE • SOLVAY • SUEZ • TECHNIP ENERGIES • TIKEHAU CAPITAL • TOTALENERGIES • VEOLIA • VESUVIUS • VINCI • VIVENDI • WAVESTONE

epe entreprises pour l'environnement

www.epe-asso.org
La Lettre d'EpE N°70 - Octobre 2023
Directrice de la publication : Claire TUTENUIT
Périodicité : lettre trimestrielle, ISSN : 1779-2339
50, rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris

Abonnement - Désabonnement : lalettre@epe-asso.org
Cette lettre est imprimée sur du papier recyclé